



EN LIGNE

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

# MEILLEURES PRATIQUES POUR LA PRÉPARATION DES RAPPORTS SUR LES NIT

7 AVRIL – 16 MAI 2025

🕒 6 SEMAINES, 6 HEURES/SEMAINE

*Note d'information*

## CONTEXTE ET MOTIFS

L'une des fonctions les plus anciennes et les plus importantes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) consiste à élaborer des normes internationales du travail (NIT). Ces normes couvrent une large gamme de sujets dans le monde du travail. Elles sont adoptées par la Conférence internationale du Travail, de composition tripartite, et prennent la forme de conventions, de recommandations et de protocoles. Les conventions sont des traités internationaux qui sont ouverts à la ratification des États Membres. Les États Membres qui ratifient les conventions s'engagent formellement à en retenir les dispositions dans leur législation comme dans la pratique et à faire rapport sur leur application à intervalles réguliers. Les recommandations sont des instruments non contraignants qui inspirent les politiques, la législation et la pratique nationales. Les protocoles sont des révisions ou des modifications partielles et facultatives de conventions antérieures. Depuis la fondation de l'OIT en 1919, 191 conventions, 208 recommandations et 6 protocoles ont été adoptés.

Depuis sa création, l'OIT a développé des mécanismes de contrôle de l'application des NIT en droit et en pratique qui sont uniques au niveau international. Le système de contrôle régulier de l'application des NIT repose principalement sur les informations fournies par les gouvernements dans leurs rapports sur l'application des conventions ratifiées, conformément à l'article 22 de la Constitution de l'OIT, et sur les observations formulées à cet égard par les organisations d'employeurs et de travailleurs. Deux organes examinent ces informations: la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) et la Commission de l'application des normes de la Conférence (CAN). Les deux commissions ont rappelé à plusieurs occasions que le non-respect des obligations de faire rapport entrave le fonctionnement du système de contrôle dans son ensemble.

Le Centre international de formation de l'OIT (CIFOIT), en collaboration avec le Département des normes internationales du travail (NORMES), cherche à aider les pays à s'acquitter de leurs obligations de faire rapport sur l'application des conventions ratifiées.

## QUI EST LE GROUPE CIBLE?

- Fonctionnaires publics chargés de la rédaction des rapports sur les NIT.
- Représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs impliqués dans les activités de préparation des rapports sur les NIT.

## POURQUOI DEVRAIS-JE REJOINDRE CE COURS?

Pour renforcer la capacité nationale à s'acquitter des obligations de faire rapport, conformément à l'article 22 de la Constitution de l'OIT, en soumettant les rapports à temps, avec un contenu informatif et répondant aux commentaires des organes de contrôle de l'OIT.

## QUE VAIS-JE TIRER DE CE COURS?

- Une connaissance générale de l'OIT et de son système des NIT.
- Une connaissance détaillée et actualisée du rôle et du fonctionnement de l'obligation de faire rapport dans le système des NIT.
- La capacité à utiliser les bases de données et les ressources pertinentes pour rédiger les rapports sur les NIT.
- La capacité à préparer (ou à contribuer à la préparation) des rapports sur l'application des conventions ratifiées dus par les Etats Membres en vertu de la Constitution de l'OIT.

## QUELS SONT LES SUJETS COUVERTS PAR CE COURS?

- SESSION 1. Types de rapports
- SESSION 2. Formes de rapport
- SESSION 3. Commentaires de la CEACR
- SESSION 4. Communication et consultations
- SESSION 5. Rapport de la CEACR
- SESSION 6. CAN
- SESSION 7. Périodicité des rapports
- SESSION 8. Exceptions à la périodicité
- SESSION 9. Calendrier d'action
- SESSION 10. Défis

Le cours fournit également des informations générales sur l'OIT et le rapportage et couvre le contenu d'une sélection de NIT.

## COMMENT LE COURS EST-IL ORGANISÉ?

- Le cours se déroule à distance, via Internet, et est hébergé sur le eCampus du CIFOIT.
- La participation demande environ 6 heures par semaine, qui doivent être prévues dans le cadre du temps de travail normal.
- Le cours comprend 10 sessions de fond avec: objectifs, matériels à explorer, évaluation et quizz et discussions dans le forum.
- Des webinaires en direct complètent les sessions de fond.
- Le cours comprend des sessions d'e-coaching pour la préparation d'une tâche principale, consistant à rédiger un rapport sur l'application d'une convention de l'OIT ratifiée.

## QUELLE EST LA LANGUE DU COURS?

Le cours sera en français. Une bonne maîtrise de la langue de travail est requise.

## QUELLES MÉTHODES ET QUELS MATÉRIELS SERONT UTILISÉS?

- Sessions d'auto apprentissage interactives, avec des vidéos courtes et des screencasts de la base de données NORMLEX, combinées à des sessions en direct via Zoom (individuelles et en plénière).
- Quiz à choix multiples et à réponses courtes.
- Un forum de discussion où s'engager dans des conversations sur des sujets spécifiques.
- Une évaluation des connaissances au début et à la fin de la formation.

## QUI SONT LES PERSONNES RESSOURCES?

Un tuteur du CIFOIT suivra les progrès des participants tout au long du cours et sera assisté par des experts du Bureau international du Travail.

## COMBIEN COÛTE CE COURS?

Les frais didactiques pour le cours s'élèvent à **1,080 Euros**.

## COMMENT PAYER?

Les frais didactiques doivent être réglés avant le début du cours par le participant ou l'institution de parrainage par virement bancaire ou par carte de crédit.

Les virements doivent être adressés à:

Centre international de formation de l'OIT  
Compte n° 560002  
Banque: Intesa-Sanpaolo Ag. 523  
IBAN: IT96 G030 6909 2141 0000 0560 002 BIC: BCITITMM  
Adresse: Corso Unione Sovietica 409, 10135 Turin – Italy

Remarque: veuillez indiquer le nom du participant et le code de la formation sur le formulaire de virement.

Pour effectuer un paiement par carte de crédit, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: [ils@itcilo.org](mailto:ils@itcilo.org).

Pour toutes les informations relatives aux paiements, aux annulations et aux remboursements, veuillez consulter la page: <https://www.itcilo.org/fr/applications-payments-cancellation>

## COMMENT POSTULER?

La date limite pour la présentation des candidatures est le **31 mars 2025**.

Les candidats devront fournir les documents suivants via la page web du cours:

- le formulaire de candidature en ligne dûment rempli, disponible à l'adresse: <https://oarf2.itcilo.org/DST/A9718000/fr>
- une lettre de parrainage confirmant le soutien financier (ou une lettre de l'intéressé s'engageant à régler les frais de participation), à télécharger lors de l'envoi du formulaire de candidature .

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en considération.

Les candidatures émanant d'organisations d'employeurs ou de travailleurs doivent être approuvées par les secrétaires du groupe des employeurs ou des travailleurs du Conseil d'administration du BIT.

## DES BOURSES SONT-ELLES DISPONIBLES?

Un nombre très limité de bourses est disponible pour les candidats remplissant les conditions requises et provenant des pays éligibles.

*En tant qu'organisation chargée de promouvoir la justice sociale et les droits humains dans le monde du travail, l'OIT joue le rôle de chef de file des efforts menés au niveau international pour encourager l'égalité des genres. En ligne avec cette politique de l'OIT, la candidature des femmes aux cours du CIFOIT est particulièrement encouragée.*

## DÉSISTEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT (COURS RÉGULIERS)

Si un participant accepté ne souhaite plus ou est dans l'incapacité de participer à l'activité, il peut s'inscrire directement à un autre cours ou se faire remplacer par un autre participant. Il doit toutefois en aviser le Centre par écrit au moins 14 jours avant la date de début de l'activité. L'annulation de la participation à un cours régulier entraînera les pénalités suivantes:

- 14 jours ou plus avant la date de début du cours: pas de pénalité, remboursement à 100% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- de 8 à 13 jours avant la date de début du cours: pénalité de 50%, remboursement de 50% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- 7 jours ou moins avant la date de début du cours: pénalité de 100% du montant payé.

## INFOS

### POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER

**Centre international de formation de l'OIT**  
Normes internationales du travail, droits au  
travail et égalité des genres (ILSGEN)  
Viale Maestri del Lavoro, 10  
10127 Turin, Italie

ilsgen@itcilo.org  
www.itcilo.org

CODE DE L'ACTIVITE: A9718000